

Saisine n° 2005-59

DÉCISION

de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

*à la suite de sa saisine, le 7 juin 2005,
par M. Julien Dray, député de l'Essonne*

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 7 juin 2005, par M. Julien Dray, député de l'Essonne, de la réclamation de M. M.E.H. concernant des violences policières dont sa famille et lui-même auraient été victimes.

► **DÉCISION**

Les faits mentionnés ayant eu lieu le 25 novembre 2001 et le 18 juin 2002, en application de l'article 4 de la loi du 6 juin 2000, la Commission se déclare incompétente pour en connaître.

Adopté le 4 juillet 2005